

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3521-2003

Société en Commandite
Gaz Métropolitain (SCGM)

Demanderesse

et

Le CENTRE D'ÉTUDE
RÉGLEMENTAIRE

du QUÉBEC (CERQ)

Intervenante

210 boul Montarville bureau # 3014

Boucherville J4B 6T3

DEMANDE D'INTERVENTION

Demande d'examen du rapport annuel de SCGM pour l'exercice
financier terminé au 30 septembre 2003

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, :

**Le CENTRE D'ÉTUDE RÉGLEMENTAIRE du QUÉBEC (CERQ)
SOUMET RESPECTUEUSEMENT ;**

Intérêts et représentativité du CERQ

- Le CERQ est un intervenant reconnu par la Régie dans plusieurs dossiers des secteurs électriques et gaziers ayant été présentés devant la régie depuis 1998.

- Le CERQ a accepté des mandats pour représenter les intérêts socio-économiques de consommateurs, membres de syndicats de travailleurs oeuvrant dans des entreprises du secteur énergétique électrique et gazier ou des regroupements de syndicats affiliés et intéressés aux dossiers énergétiques.

- Le CERQ représentera les travailleurs syndiqués (SEPB s.l. 463) de SCGM.

Les motifs à l'appui de l'intervention du CERQ ;

- Le CERQ a participé en décembre 2003 à la présentation du rapport annuel de SCGM .

Considérant les effets de ces résultats sur la performance de l'entreprise et sur la vie des travailleurs, sur leurs conditions de travail pour s'assurer du maintien de la qualité et de la sécurité du service.

Le CERQ souhaite être reconnu dans cette requête comme intervenant de plein droit.

POUR CES MOTIFS, LE CERQ DEMANDE RESPECTUEUSEMENT

À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DE:

ACCUEILLIR la demande d'intervention du CERQ;

AUTORISER le CERQ à intervenir en la présente instance.

Boucherville, le 16 janvier 2004



Jean-Paul Thivierge
directeur (interim)
CERQ.